

## Législature 2017-2021

N°129

### Message du Conseil communal au Conseil général du 24 février 2021

#### **Octroi d'une autorisation de dépense extrabudgétaire de CHF 100'800.00 pour une action de soutien et relance économique**

---

##### **1. Contexte**

Depuis le mois de mars 2020, le Coronavirus a impacté le commerce local. Nos restaurateurs ont été particulièrement touchés par cette crise, puisqu'ils subissent leur troisième période de fermeture. Du côté des commerces non-essentiels, ceux-ci ont dû fermer leurs magasins pour la seconde fois depuis le début de la pandémie. De plus, certains clients usuels des commerces qui peuvent rester ouverts diminuent leurs déplacements à cause de la mesure de télétravail devenue obligatoire. Enfin, il n'est pas certain que les différentes manifestations qui assurent un chiffre d'affaire non-négligeable aux commerçants puissent avoir lieu durant l'été 2021.

Le Conseil communal, en collaboration avec la Déléguée au commerce local, a mené des réflexions pour proposer une action de soutien pour les commerces et restaurateurs de la Commune en cette période difficile. Suite à différents échanges avec les commerçants, il en est ressorti leur satisfaction pour Kariyon, la plateforme de soutien au commerce local mise en place en collaboration avec l'Etat de Fribourg.

La plateforme Kariyon permet l'achat de bons à faire valoir dans les commerces locaux. Ces bons se présentent sous forme numérique ou papier. L'Etat de Fribourg a investi, à deux reprises, un soutien financier sur la plateforme Kariyon. Ce soutien a permis de financer des promotions pour les clients dans les commerces, ce qui les a encouragés à consommer davantage localement.

Par ce message, le Conseil communal propose au Conseil général une action de soutien aux commerces locaux, sous forme de cartes Kariyon utilisables sur le territoire de la Commune. Cette action permettra de relancer l'économie locale à la réouverture des restaurants et commerces non-essentiels. Il s'agit d'un soutien direct au commerce local sur le court terme puisque l'action est planifiée d'avril à décembre 2021. Ce projet de relance s'inscrit en cohérence avec plusieurs objectifs stratégiques du programme de législature, dont l'objectif transversal T.1 - Revitaliser et animer la vieille-ville d'Estavayer-le-Lac.

##### **2. Objet du message**

Après analyse des différents soutiens au commerce local mis en œuvre dans diverses communes depuis le début de la pandémie en mars, nous avons retenu le système Kariyon.

## Kariyon en quelques chiffres

Dans le but de soutenir les commerces touchés par le COVID, l'Etat de Fribourg a décidé d'investir sur la plateforme Kariyon. Grâce aux budgets débloqués, ils ont pu financer le développement et les frais de gestion de la plateforme Kariyon ainsi que deux actions de promotion pour les commerces du Canton de Fribourg.

Lors de l'été 2020, l'Etat de Fribourg a investi 4 millions de francs sur la plateforme Kariyon. Ainsi, les clients ont bénéficié d'un rabais de 20% sur l'achat d'un bon nominatif dans le commerce de leur choix. En moins de trois mois, le budget investi par l'Etat de Fribourg a été utilisé par les clients. Pour Estavayer, le chiffre d'affaire s'est élevé à CHF 200'000.00 pour les 48 commerces qui se sont inscrits sur Kariyon. Cela signifie que CHF 40'000.00 ont été investis par l'Etat de Fribourg pour le commerce local d'Estavayer.

En novembre 2020, l'Etat de Fribourg a réinvesti un montant de soutien de 1,8 millions de francs. Tous les bons ont été achetés par les clients en un mois. Pour cette seconde action, les clients ont bénéficié d'un rabais de 10% sur l'achat de cartes Kariyon. Ces cartes peuvent être utilisées auprès de tous les commerces inscrits sur Kariyon. A fin janvier, avec 67% des cartes utilisées, les 48 commerçants de la Commune d'Estavayer ont déjà encaissé pour CHF 100'000.00 de cartes. Dans le but de réinvestir rapidement de l'argent dans l'économie locale, l'Ordonnance cantonale a fixé la date de validité des bons nominatifs et des cartes au 30 juin 2021.

## Une page Kariyon pour Estavayer

Le Conseil communal, via la Déléguée au commerce local, a pris contact avec l'équipe de Kariyon. Le choix s'est porté sur Kariyon, plutôt qu'un autre système de bons, car cette plateforme bénéficie déjà de la confiance et de la satisfaction de 48 commerçants de notre Commune. De plus, Kariyon est une plateforme de soutien lancée par des Fribourgeois et elle est bien connue dans le Canton.

Mise en place : l'équipe de Kariyon propose de créer une page sur la plateforme Kariyon, dédiée à la Commune d'Estavayer ([kariyon.ch/estavayer](http://kariyon.ch/estavayer)). Les commerçants et restaurateurs de la Commune doivent s'inscrire sur cette page afin d'offrir un rabais de 20% à leurs clients. Ce rabais est possible grâce à un soutien de la Commune à hauteur de CHF 80'000.00. Cette offre durera jusqu'à l'utilisation totale du budget. La validité des bons est prévue jusqu'à la fin décembre 2021, afin d'accélérer le réinvestissement de CHF 400'000.00 dans l'économie locale.

20% pour le client : un rabais de 20% sera proposé aux clients lors de l'achat de bons dans les commerces et restaurants d'Estavayer. Suite à la discussion avec des commerçants et clients de Kariyon, il en est ressorti l'intérêt pour 20% de rabais. Cette somme est plus incitative à l'achat qu'un rabais de 10%. De plus, certains commerçants proposent déjà 10% de manière spontanée à leur clientèle fidèle.

Un système de cartes : pour bénéficier des 20%, les clients achètent des cartes d'une valeur allant de CHF 50.00 à CHF 500.00. Ces cartes sont valables dans les commerces de la Commune inscrits sur la page Estavayer de Kariyon.

Les avantages de l'achat d'une carte valable dans tous les commerces inscrits sont les suivants :

- Le client a la possibilité de choisir les établissements dans lesquels il veut dépenser le montant disponible sur sa carte. Il peut soutenir plusieurs établissements avec une même carte ;
- Puisque la carte n'est pas dédiée à un commerce spécifique, les commerçants peuvent la promouvoir auprès de leurs clients afin qu'ils dépensent son montant dans leur établissement ;

- Cette carte permet de rassembler les différents commerces sous un seul système. En mutualisant l'offre dans les commerces, on prépare la mise en place d'un système de fidélisation pour le commerce local d'Estavayer ;
- Grâce au format digital des cartes, nous pourrions réaliser une analyse-statistique de l'utilisation de celles-ci dans le commerce local, ainsi que l'intérêt des habitants pour l'offre actuelle des commerces de notre Commune.

Le client peut avoir accès, en tout temps, au solde de sa carte via son compte en ligne Kariyon ou via les commerçants. Les cartes peuvent être achetées en ligne. Le client reçoit sa carte par courriel, sous la forme d'un QR code numérique. Les cartes peuvent également être achetées en version papier pour les personnes qui n'ont pas d'accès internet. La vente des cartes en papier se déroulera à l'Accueil de la Commune.

Entrée en vigueur et critères d'acceptation des commerçants : afin de bénéficier des cartes Kariyon, le commerce doit répondre aux critères d'admission de la plateforme. Kariyon se réserve le droit de ne pas procéder à l'activation du commerce. On entend par enseignes non-admissibles sur la plateforme :

- Les filiales ou succursales de sociétés dont la maison-mère est domiciliée hors du Canton (par exemple : chaînes de grande distribution, chaînes de fast-foods, stations essence, etc.) ;
- Les enseignes ne répondant pas au critère « local » ;
- Les sociétés locales, associations à buts non lucratifs et clubs ne proposant pas de prestation ou d'activité avec un but commercial (sans souscription à une cotisation annuelle).

En supplément à ces critères, les règles spécifiques suivantes s'appliquent aux commerçants qui bénéficient pour l'un, ou plusieurs de leurs commerces enregistrés, des subventions lors de l'encaissement de cartes Kariyon dans la promotion de la Commune d'Estavayer :

- Les grandes surfaces ne peuvent pas encaisser les bons Kariyon. Les magasins entrant dans le critère de grandes surfaces, soit Migros, Landi, Denner et Coop ont déjà été contactés et informés de ce point ;
- Les commerces et prestataires de services proposant uniquement leurs activités en ligne ne peuvent pas encaisser les cartes Kariyon ;
- Les prestations faisant suite à une ordonnance médicale et remboursées par la LAMal ne peuvent pas bénéficier des cartes Kariyon ;
- Pour les garagistes-concessionnaires, les cartes Kariyon subventionnées ne peuvent être utilisées que pour des services liés à de la réparation, de l'entretien ou l'achat d'accessoires mais pas pour l'achat de véhicules motorisés de transport.

Limite d'utilisation : une limite d'achat des cartes Kariyon a été fixée à CHF 1'000.00 par client, soit CHF 200.00 de rabais financé par la Commune. Cette limite par client permet de diversifier les acheteurs.

Communication : la Déléguée au commerce local sera en charge de la communication de cette action auprès des différentes parties prenantes. Elle présentera l'action aux commerçants lors de la première interface entre la Commune et les commerces qui doit se dérouler au mois de mars 2021. Un tous-ménages ainsi que des articles dans la presse et dans le Journal communal permettront de faire connaître l'action Kariyon auprès de la population.

Les commerçants et clients qui ont besoin d'aide pour la création de leur profil ou pour l'utilisation des bons pourront s'adresser à l'équipe Kariyon. Cette prestation est incluse dans les frais de gestion qui sont payés par la Commune.

### 3. Devis

Présentation du devis :

Subvention d'achat de 20% pour le client	CHF	80'000.00
Frais du site internet	CHF	1'800.00
Frais de gestion d'avril à décembre	CHF	9'000.00
Frais de communication	CHF	2'000.00
Frais bancaires	CHF	8'000.00
<b>Coûts totaux pour la Commune</b>	<b>CHF</b>	<b>100'800.00</b>

La Commune met à disposition des clients CHF 80'000.00 pour l'achat de cartes Kariyon avec une promotion de 20%. Cette subvention permet de générer CHF 400'000.00 de chiffre d'affaire dans les commerces de la Commune.

Le choix d'un soutien à hauteur de CHF 80'000.00 se base sur les résultats de l'action Kariyon de l'été 2020. Cette action a permis l'injection de CHF 200'000.00 dans les commerces d'Estavayer, grâce au financement de CHF 40'000.00 de l'Etat de Fribourg. Avec la seconde vague de fermeture des commerces non-essentiels, ainsi que la troisième vague de fermeture de nos restaurants, le Conseil communal souhaite doubler l'investissement réalisé par l'Etat de Fribourg en été 2020.

À cette somme de soutien s'ajoutent les frais de mise en place et de gestion de la plateforme Kariyon, ainsi que des frais de communication qui s'élèvent à CHF 20'800.00.

L'équipe de Kariyon est en charge de créer la page et de gérer également le service-clients durant toute la période de l'action de la Commune (calculée d'avril à décembre 2021).

Les commerçants devront payer à Kariyon des frais de transaction de 2.5%, ce qui correspond à leurs frais usuels lors de paiement par carte de crédit. La Commune, de son côté, prend à sa charge les frais bancaires de transaction sur le site de Kariyon mais a le droit à ce qu'on appelle les "no-show", c'est-à-dire le montant des cartes non-utilisées (ainsi que les soldes restant sur les cartes non-utilisées), dès la fin de leur date de validité. Ce montant résiduel sera utilisé par la Commune pour couvrir partiellement les frais susmentionnés.

Le Conseil communal estime que le moment est opportun pour investir dans la relance économique et touristique de notre Commune. Cette démarche est aussi cohérente et judicieuse au niveau de la temporalité avec les travaux de rénovation de la Rue de l'Hôtel de Ville puis de la Grand-Rue qui sont en cours et qui vont remodeler le cœur de notre cité.

### 4. Financement

Le montant de CHF 100'800.00 sera financé par les liquidités courantes ou l'emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché.

Ce montant sera porté à charge du compte 840.365.00 (promotion économique), en dépense extrabudgétaire sur l'année 2021.

## 5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir lui octroyer une autorisation de dépense extrabudgétaire de CHF 100'800.00 pour une action de soutien et relance économique.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 1<sup>er</sup> février 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :  
Lionel Conus



Le Syndic :  
Eric Chassot

**Conseillers communaux responsables :** Eric Chassot, Syndic  
Samuel Ménétrey, Dicastère Culture, Tourisme et Sécurité